



Droit succession delai maximun autoriser par la loi

Par pouic42

bonjour je voudrais savoir combien de temps maximun un notaire a le droit pour ouvrir un testament.
ci il y a une vente malgré que ouverture n'a pas été faites pour un bien immobilier qui est vendu combien de temps maximun aussi il a pour verser le montant a chaque héritier

Merci pour votre réponse et vous souhaite une bonne journée

Par amatjuris

Bonjour,
Votre message n'est ps très clair.
La déclaration de succession,quant elle est nécessaire,doit être transmise au trésor public dans les 6 mois qui suivent le décès.
Dès que le notaire a recueilli l'accord de tous les héritiers sur le partage successoral, il doit verser l'argent aux héritiers.
Salutations

Par pouic42

bonjour ma soeur est décédée en décembre 2016 je n' ai pas u d'ouverture de testament et son appartement le notaire la vendu en juillet 2017 et je n'ai rien reçus est-ce normal

Par amatjuris

Bonjour,
Ce n'est pas le notaire qui prend la décsion de vendre un bien immobilier d'une succession mais les héritiers et les légataires.
Si le notaire ne vous a pas contacté dans le cadre d ela succession de votre soeur, c'est que vous n'êtes pas héritière, ni légataire de votre soeur.
Si votre soeur n'avait pas d'héritier réservataire, elle a pu désigner par testament le ou les légataires de son choix.
Salutations

Par pouic42

bonjour mon message parait pourtant clair ma soeur est décédée en décembre 2016 le notaire a vendu son appartement je n'ai u
aucune ouverture de testament ou procès verbal ni actif ou passif de la défunt je n'ai reçu que les document de vente de appartement car je suis héritier sait preciser dans ces documents ce que je comprends pas il fait des documents avant ouverture du testament est-ce normal

Par goofyto8

bon après-midi,

Un notaire ne peut pas procéder à une vente d'appartement s'il n'y a pas de vendeur.
Il faut d'abord savoir qui est le vendeur de cet appartement car si ce n'est pas vous , c'est que votre s?ur a fait donation de son appartement à quelqu'un d'autre.
Mais, en tant qu'héritier (non réservataire) le notaire aurait du vous convoquer, pour vous lire le testament de votre s?ur.

Par pouic42

merci mais ma question principale sait quelle délai maximun un notaire a le droit pour ouverture d'un testament et quelle délai pour payer la part a chaque héritier pour la vente de appartement merci sincères salutations

Par pragma

Bsr,

L'héritier réservataire a naturellement droit à la communication intégrale du testament authentique ; il en va de même pour le légataire universel.

En tant que soeur, donc non réservataire, vous êtes informée de l'existence d'un testament et du leg dont vous bénéficiez...SI C'EST LE CAS !

En effet, si le testament désigne un légataire universel, vous n'êtes pas informé du contenu mais vous pouvez souvent l'obtenir par jugement, à fortiori si vous avez un doute sur son authenticité.